

ARMOY

- Octobre 2009 -
34^{ème} Bulletin municipal
Depuis sa 1^{ère} édition il y a 20 ans

Chers administrés,

Après une période estivale riche en manifestations dans l'ensemble du département, notre commune a également vécu ce temps de l'été. Nos hôteliers ont participé activement à l'accueil des vacanciers. Les touristes ont pu découvrir notre région et ils se sont régalés, sans doute, avec les mets qui leurs étaient proposés.

Le 23 août, Armoys a eu la grande joie d'accueillir la 10^{ème} fête du fromage. Cette fête a rencontré un vif succès. C'est plus de 5000 personnes qui sont venues à la rencontre des exposants et de l'invité d'honneur. Je redis à toutes les associations et les nombreux bénévoles, merci de votre grande participation. Grâce à votre présence, vous avez participé à la réussite de cette journée.

Au niveau de la communauté de communes des Collines du Léman, le conseil communautaire a délibéré pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) au sein du territoire. Monsieur HYACINTHE Roland a été nommé rapporteur et animateur du PLH. A sa demande, il a été déchargé de sa délégation de délégué à l'urbanisme et du PLU, pour se consacrer entièrement au PLH des Collines du Léman.

Le centre communal d'actions sociales (CCAS) a désigné Madame GHIO Marie-José comme membre du comité de pilotage pour la réalisation du PLH.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet au fil de l'avancement de ce programme. Le CCAS prépare le traditionnel banquet des anciens qui se déroulera au restaurant « Le Chalet » à l'Ermitage. Nous vous attendons nombreux à cette rencontre.

Cet automne, c'est également le rendez-vous de la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18, le 11 novembre.

Bien à vous,
Laurent Rabhi, Maire.



- Sommaire -

- Vie municipale	p.1
- Sivom et CCCL	p.5
- Vie associative	p.7
- Vie locale	p.9
- Vie pratique	p.11
- Etat Civil / Agenda	p 14



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 8 juin 2009

Bibliothèque : Demande de subvention pour les travaux d'agrandissement

Dans le cadre de l'agrandissement de la bibliothèque et du réaménagement des locaux, la communauté de communes des Collines du Léman prend en charge l'équipement informatique et divers matériels complémentaires et la commune, l'aménagement des locaux et le mobilier.

Attribution des subventions aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

AS Armoiry-Le Lyaud – Foot	1050 €
Goutte de Vie – Donneurs de Sang	500 €
L'Echo du Haut Chablais - Batterie Fanfare	350 €
Club des Aînés	200 €
Foyer Rural Culturel Armoiry-Le Lyaud	1500 €
Association de Chasse d'Armoiry	150 €
Association des Parents d'Elèves Armoiry – Le Lyaud .	800 €

Personnel Communal : Contrat d'Assurance pour les risques statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à missionner le CDG74 pour négocier un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires.

Local Commercial : Modification du bail commercial de la poterie

Mademoiselle MERIGUET, lors d'un entretien, a exprimé sa volonté de renouveler ce bail et son inquiétude quant à la possibilité de résilier ce dernier avant les 6 mois légaux.

Etant donné la conjoncture actuelle d'instabilité économique, il est proposé d'établir un avenant au contrat qui précise les conditions de résiliation à l'amiable à savoir :

- Le respect d'un préavis de deux mois
- La notification claire de la volonté de résiliation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et les documents s'y rapportant.

Projet d'acquisition d'un terrain familial pour les gens du voyage

La parcelle intéressante pour le SYMAGEV serait la 0A 127, car répondant à une grande partie du cahier des charges.

Terrains dits « Bruel »

La commune vient d'acquérir les parcelles cadastrées AD 20 (875 m²), 21 (5606 m²) et 14 (297 m²) situées au chef-lieu. Afin de répondre à la demande, la municipalité a décidé d'ouvrir au public la parcelle cadastrée AD 20 pour offrir une aire de plein air aux enfants.

Sécurité au lieu-dit de l'Ermitage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a été pris en septembre avec le Service de l'équipement de la DDE pour l'étude d'un aménagement provisoire.

Sécurité du carrefour du chemin de Bellevue – Travaux de sécurisation

Monsieur et Madame D'HARCOURT, propriétaires du terrain au niveau du carrefour, ont été rencontrés à plusieurs reprises.

Un travail de coupe d'arbres a été déjà entrepris

Plusieurs problèmes sont à régler pour sécuriser cet endroit : le carrefour est en courbe et le mur et la haie obstruent la visibilité.

Par ailleurs, il existe un poteau électrique qu'il serait souhaitable de déplacer : une étude est en cours quant à la faisabilité.

Dépôt de matériaux aux Chanals

En zones N, le règlement du POS interdit, même à titre provisoire, les dépôts de matériaux de caractère inesthétique. Il se trouve que la commune utilise l'ancienne carrière des Chanals comme zone de stockage temporaire.

De plus, certains administrés continuent à y déposer des déchets verts.

Le sujet sera abordé et discuté lors de la prochaine réunion de la commission environnement.

Conseil municipal du 6 juillet 2009

SIEM – Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau

Production 2008 - 2 381 796 m³, soit une hausse d'environ 2 % par rapport à 2007 ; en revanche, le rendement du réseau, égal à 76 %, est stable.

Travaux réalisés en 2008 à Armoy - Réseau « les Deudes » - 56 065 €
Périmètres de protection - 16 608 €

Travaux projetés en 2009 à Armoy - Périmètres de protection - 300 000 €
Réseau « les Deudes » - 140 000 €

Prix de l'eau - Le prix du m³ d'eau hors taxes est de 1.17 € (1.14 € en 2007), il sera de 1.19 € en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2008.

Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 impose aux communes de présenter, avant le 31 décembre 2009, un diagnostic de leur territoire, concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des installations et établissements ouverts au public.

C'est pourquoi, un appel à la concurrence a été fait auprès de cabinets d'études privés.

Après avoir reçu certains responsables de cabinets et en avoir débattu, les membres de la commission ont retenu le dossier du cabinet d'études local « LABELIMMO », dirigé par Anne MOREL-SUARD & Gilles RICHARD, dont les honoraires s'élèvent à 2 380 € TTC.

Conseil municipal du 7 septembre 2009

Personnel communal : Modification du poste de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la promotion interne 2009, Sylvie PLANCHAMP, assurant actuellement les fonctions de Secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché Territorial depuis le 30 janvier 2009.

Considérant que les tâches seraient inchangées en cas de nomination ;

Considérant que la commune d'Armoy ne nécessite pas la création d'un poste d'Attaché Territorial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas ouvrir le poste de secrétaire de Mairie au grade d'Attaché Territorial.

Délégation des pouvoirs de police funéraire du Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire donne délégation des pouvoirs de police funéraire à Madame Patricia DILIN, 1^{ère} Adjointe et l'autorise à établir l'arrêté correspondant.

Réflexion sur la gestion du cimetière

A ce jour, la commune d'Armoy ne propose que des concessions trentenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas proposer une deuxième durée de concession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite continuer à reverser 1/3 des sommes issues de la vente des concessions au CCAS.

Demande d'un administré

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 14 août 2009, Monsieur et Madame Daniel MILETTO proposaient à la commune d'acquérir la parcelle AD 124 de 42 m², attenante à leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'à ce jour, rien n'est encore décidé sur l'avenir de la Grange GROBEL, s'oppose à la vente de la parcelle AD 124 de 42 m² située au chef-lieu.

Monsieur Roland HYACINTHE demande quand une décision sera prise pour l'aménagement de ce secteur ?

Après en avoir débattu avec l'assemblée, Monsieur RABHI propose de mandater la commission travaux pour l'étude de ces différents projets, laquelle étendra sa convocation à tous les membres du Conseil Municipal lorsque le sujet de la Grange GROBEL sera abordé.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des conseillers.

Télétransmission des informations d'état civil et électorales à l'INSEE

Monsieur le Maire expose que le service d'état civil se doit d'informer l'INSEE à chaque création d'acte.. Suite à une évolution des logiciels de l'état civil, les données peuvent être télétransmises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'INSEE pour la télétransmission des informations électorales et d'état civil.

Grippe H1N1 : Désignation d'un correspondant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire comme référent « Pandémie Grippale » auprès du service interministériel de défense et de protection civiles.

Cessation d'activité de la poterie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Stéphanie MERIGUET, potière au chef-lieu, arrête son activité au 1^{er} novembre et libère donc le local.

Aucune demande de location de locaux commerciaux n'est en attente à ce jour.

Bibliothèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention demandée pour le mobilier de la bibliothèque a été accordée à hauteur de 30 % du montant. Ces travaux ont été budgétisés, ils peuvent donc être lancés.

Conseil municipal du 5 octobre 2009

Budget principal – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget quelques régularisations budgétaires, notamment deux subventions supplémentaires octroyées à la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses	-	1641-ONA – Emprunts	3 000 €
		1678-ONA – Autres emprunts.....	1 €
		21568-003 – Extincteurs.....	570 €
		2313-ONA – Constructions diverses	63 429 €
Recettes	-	1323-003 – Subvention beffroi de l'église (Etat).....	7 000 €
		1323-004 – Subvention aménagement l'Ermitage (CG74).....	60 000 €

CCCL commission sociale – Elodie RIMONTEIL invite les élus à participer à la prochaine réunion de la commission sociale de la communauté de communes des Collines du Léman qui aura lieu mercredi prochain. En effet, la CCCL fait appel à tous les acteurs sociaux (élus, présidents d'associations,...) pour alimenter le projet social qui doit être présenté à la caisse d'allocations familiales. Cet organisme doit se prononcer sur le renouvellement de l'agrément délivré pour trois ans, qui permet le subventionnement des actions destinées notamment aux jeunes et aux aînés.

Revendication d'administrés – Véronique DELL'ORTO se fait la porte-parole d'administrés qui se plaignent du problème de stationnement et de circulation au chef-lieu lorsque la messe a lieu à Armoy.

Laurent RABHI précise que la messe n'a pas lieu tous les dimanches à Armoy ; de plus, le week-end dernier, il y avait deux baptêmes après la cérémonie, d'où l'affluence constatée. En raison du caractère exceptionnel du phénomène, il faut peut-être compter sur le respect et le bon sens de chacun.

Les membres présents souhaitent connaître les conclusions résultant de l'installation d'un système de comptage début septembre, permettant de renseigner le nombre, le type et la vitesse des véhicules traversant le village.

Laurent RABHI précise que le centre technique départemental ne lui a pas encore rendu son rapport.

CCAS – Marie-France PLANCHAMP annonce que cette année, le repas des Aînés aura lieu le dimanche 22 novembre 2009 à midi, au restaurant Le Chalet à l'Ermitage. Les invitations seront distribuées dans un mois par les membres du CCAS.

Cérémonie du 11 novembre – La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30 devant le Monument aux Morts.

Laurent RABHI sollicitera la participation de la Batterie-Fanfare du Haut-Chablais. Il demande à David VULLIEZ s'il envisage de faire participer ses élèves comme l'an dernier. Ce dernier pensait sélectionner quelques textes et les faire lire aux jeunes présents. Il faudra également convier les instituteurs de la commune.

Manifestations diverses – Lieu : salle polyvalente d'Armoy

14 et 15 novembre – Exposition artisanale du Foyer Culturel Armoy-Le Lyaud sur le thème « Le Grand Nord ».

21 novembre – Loto annuel organisé par l'APE Armoy-Le Lyaud.

13 décembre – Arrivée du Père Noël

Commerces – Laurent RABHI rappelle le départ de Stéphanie MERIGUET, potière, au 1^{er} novembre 2009. Il conviendra de la remplacer mais il souhaite avant tout avoir connaissance du diagnostic des bâtiments communaux, concernant l'accessibilité aux handicapés. La première réunion de travail avec le bureau d'études retenu est prévue jeudi 08 octobre.

Inauguration de l'extension du groupe scolaire

- Sivom Armoay
Le Lyaud -

C'est en présence de nombreux élus et membres de l'administration que le président du SIVOM, M. Déage, a inauguré l'agrandissement du groupe scolaire intercommunal Armoay-Le Lyaud « Les Voigères »

Ce nouveau bâtiment composé de 4 classes, de sanitaires, d'un atelier, d'un bureau pour le secrétariat du SIVOM, répond aux normes du développement durable avec des aménagements remarquables :

panneaux photovoltaïques, détecteurs de clarté sur l'éclairage des classes, détecteurs de présence.

En découvrant le lieu d'étude de leurs enfants, de nombreux armoisiens et lyaudins ont sans doute ressenti l'envie de retourner user leur fond de culotte sur les bancs de cette école...

Officiels, élus, entrepreneurs, professeurs des écoles, parents et enfants se sont ensuite retrouvés autour du verre de l'amitié.



Rentrée des classes

C'est avec un peu d'appréhension, beaucoup de joie ou des larmes plein les yeux que les 311 enfants de la maternelle et du primaire ont repris le chemin de l'école le 3 septembre dernier.

Une rentrée toujours un peu angoissante avant de découvrir la nouvelle maîtresse (ou le nouveau maître), les nouveaux copains de classe et pour certains les nouveaux locaux situés dans l'extension du groupe scolaire.

Cette année, les enfants sont répartis de la manière

suivante :

- 110 enfants en maternelle : 37 petits, 32 moyens, 41 grands.
- 201 enfants en primaire : 37 CP, 36 CE1, 41 CE2, 48 CM1, 39 CM2;

Quelques jours d'adaptation et débute une année riche en découvertes et en savoir.

Alors à tous bonne année scolaire 2009-2010.

Départ à la retraite de Claude et Laurence

Cette fin de premier semestre 2009 a vu le départ de Claude Favrat et Laurence Fillion, employés au SIVOM Armoay-Le Lyaud, décidés à faire valoir leur droit à la retraite.



Laurence Fillion a été recrutée en janvier 1986 par la Mairie du LYAUD pour effectuer seulement quelques heures à l'école, où elle accueillait les enfants et aidait l'enseignante. Elle a ensuite été mutée

au SIVOM Armoay-Le Lyaud en janvier 1994. Elle a reçu en décembre 2006 la médaille d'honneur régionale départementale et communale pour ses 20 ans de service. Claude Favrat, après une expérience de 17 ans dans le privé, a été recruté par la Mairie du Lyaud le 1er novembre 1982 comme ouvrier d'entretien de la voirie publique. Deux ans plus tard, il a été nommé ouvrier-professionnel de 1^{ère} catégorie et est devenu Agent Technique en juin 1988. Comme Laurence, il a été muté au sein du SIVOM en janvier 1994 en qualité d'Agent Technique Qualifié.

Lui aussi a reçu la médaille d'honneur régionale départementale et communale pour ses 20 ans de service

en juin 2003.

Nommé Agent de Maîtrise, il a terminé Agent de Maîtrise Principal, puis est devenu le responsable des Services Techniques.

Laurence Fillion a été remplacée par Sylvie Claude au poste d'ATSEM et Claude Favrat par Rémi Fillion.

Nous souhaitons à Laurence et Claude une retraite bien méritée et la bienvenue à Sylvie et Rémi.



Arrivée du nouveau directeur à la CCCL

Après plusieurs années passées au service de la communauté de communes, M. Edouard CORBET a laissé la place à M. David BEN SADOON au poste de directeur général des services.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Chemins de Traverser

Spectacle du Petit Répertoire :

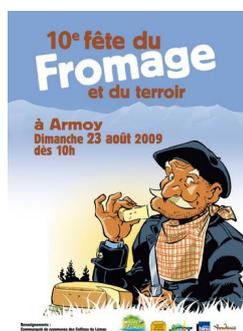
Armoy, le 26 juin : « les Chemins de Traverser », en nous offrant le spectacle du Petit Répertoire, nous ont donné l'occasion de découvrir et de plonger dans l'univers farfelu de la compagnie OPUS composé d'une drôle de collection d'objets absurdes, astucieux, issus du patrimoine inventif bourguignon...

Les objets exposés semblent désuets et inutiles, mais le commentaire loufoque leur donne un éclairage particulier et drôle... Il devient complice de l'objet et nous fait entrer dans un monde étrange où la transmission d'un patrimoine ordinaire n'est finalement qu'un prétexte à rire !

Fête du Fromage

La fête du fromage ou plutôt des fromages...

Voici presque un an que le défi de l'organisation de la 10^{ème} fête du fromage a été relevé.



Effectivement la commune d'Armoy n'avait jamais pris en charge cette organisation aux côtés des Amis du Musée et de l'intercommunalité des Collines du Léman.

Après plusieurs réunions, de multiples appels aux

volontaires, quelques demandes administratives, des plans tracés et changés, des plannings constitués, des devis demandés, des contrats signés, nous sommes enfin arrivés à la date du 23 août 2009.

Cette 10^{ème} édition placée sous le soleil fut une belle réussite grâce aux bénévoles qui avec courage ont contribué à ce succès ; merci à eux.

Environ 1200 repas furent servis durant la journée et presque 5 000 visiteurs déambulèrent autour des 35 exposants qui ont été ravis de leur journée.

L'inauguration présidée par Messieurs Rabhi et Fillion fut suivie du verre de l'amitié avec l'aubade des Batteries -Fanfares.

Encore un grand merci à tous, et à l'année prochaine pour une autre aventure sur une autre commune.



Fête au village



Ce fut une fin d'après-midi joyeuse autour de nombreux stands de jeux, un château gonflable pour le bonheur des enfants, un quizz savoyard pour permettre aux plus grands de tester leurs connaissances sur la région, une pêche à la ligne pour gagner plein de jouets, des fléchettes, des anneaux et du

foot pour prouver son adresse et les ficelles pour tirer au sort un petit ou un gros lot. De quoi passer un agréable moment en attendant le repas composé de diots et de pommes de terre, servi par les membres du Comité des fêtes. Pour l'ambiance, cette année, la place était aux jeunes talents locaux (et aux moins jeunes). Tous les styles étaient présents pour le bonheur de chacun. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine avec le soleil aussi, bien entendu !!

Parcours VTT

Pour cette deuxième édition le temps et les conditions de course étaient au rendez-vous. La formule originale pour ce relais VTT, un jeune de moins de 14 ans et un adulte par équipe, permet aux participants (une dizaine d'équipes) de passer un bon moment de sport dans la détente et un esprit très convivial.

Cette course donne quand même lieu à un classement afin d'accentuer encore plus le côté ludique du parcours, et pour créer un petit challenge entre les équipes. Il y avait deux catégories en fonction des âges:

- Catégorie 5 tours** (3 tours pour l'adulte 2 tours pour le jeune) :
 - 1er Muller Antoine et Olivier (déjà vainqueur l'an passé)
 - 2nd Vollmer Patrick et Axel
 - 3^{ème} Babault Nicolas et Florian
- Catégorie 6 tours** (3 tours par équipier)
 - 1er Ducret Timothé et Cottet David
 - 2nd Deroussen Aubry et Lethenet Gérard (vétérane de l'épreuve avec plus de 70 ans)

Mention spéciale pour la famille Dickson qui termine première équipe féminine. La participation du magasin Espace cycles 74 de Thonon a permis de récompenser tous les concurrents. Tous les participants ont été enchantés par la formule et l'esprit de cette rencontre, ce qui encourage les bénévoles sous la houlette de Philippe Deroussen et du comité des fêtes d'Armoiy de persévérer pour les prochaines années en espérant attirer plus de vététistes.



Goutte de vie

Dans le monde, huit personnes sur dix n'ont pas accès à la sécurité transfusionnelle

La célébration de la Journée mondiale du don de sang, qui se déroule le 14 juin de chaque année, a pour but de sensibiliser les populations ces enjeux.

Grâce aux dons anonymes et sécurisés de millions de personnes, des milliers de vies sont sauvées chaque jour. Mais la possibilité de recevoir une transfusion sécurisée ou non, varie énormément d'un pays à l'autre. Les besoins de 18 % de la population mondiale monopolisent 60 % de l'offre mondiale, ce qui laisse les 82 % restant sans couverture satisfaisante.



l'occasion de remercier tous les donneurs volontaires et réguliers dans le monde. Tout le monde ou presque peut sauver des vies, soit en devenant un donneur régulier soit, si c'est impossible pour des raisons médicales, en apportant une aide bénévole les jours de collecte du sang.

Trop de pays, y compris parmi les pays émergents, continuent de dépendre des dons de compensation (c'est-à-dire des dons faits par la famille du malade) ou des dons rémunérés.

Alors d'ores et déjà pensez à retenir la date du 14 juin 2010 pour participer vous aussi à cette grande cause mondiale. Peut être un jour, vous ou l'un de vos proches serez face à ce besoin de transfusion... pensez y maintenant.

Cette journée est à la fois une journée de réflexion et

Le Foyer Rural Armoy-Le Lyaud

INSCRIPTIONS : Grand succès pour le THEATRE ADO et le cours de KI-TAÏ-SO

Le cours de Ki-Taï-So, animé par Nathalie Fraboschi affiche complet dès son ouverture. Chaque jeudi soir de 18h30 à 20h, dans la salle de réunions d'Armoy, les adeptes en apprécieront les bienfaits autant au niveau du corps que de l'esprit.

Fort du succès de la pièce jouée en fin d'année dernière par notre jeune troupe, les adolescents sont venus nombreux s'inscrire au théâtre. C'est pourquoi **un deuxième cours a été ouvert le vendredi soir de 18h à 20h pour lequel il reste encore quelques places** (0684316631 pour tout renseignement)

Nous notons aussi la fidélité des adhérents aux cours de gymnastique, animés par Ysabel Verdier, ainsi qu'aux cours de guitare animés par David Palluel.

Emmanuel Clugnac, professeur de cardio-danse, accueille, cette année quelques adolescentes en plus des jeunes femmes dynamiques assidues à son cours.

Les cours de reliure/cartonnage, patchwork et VTT ne démarrent pas, faute d'inscrits. Les amateurs retardataires peuvent joindre les animateurs concernés via le Foyer Rural.

Bienvenue !

Bienvenue à Nathalie Fraboschi, professeur de Ki-Taï-So et à Samuel Rochat, professeur de théâtre qui rejoignent notre équipe d'animateurs.

A vos Agendas !

Des stages d'anglais d'1/2 journée sont organisés chaque petites vacances scolaires pour les enfants de 6 à 11 ans (Toussaint, Noël, Pâques). Pour tout renseignement Emmanuelle Froidevaux au 0450705410

Le festival de théâtre amateur d'Armoy se déroulera les 19, 20, 21 et 26, 27, 28 mars 2010.

Un nouveau bureau

L'assemblée générale du Foyer Rural Armoy Le Lyaud s'est déroulée le jeudi 1^{er} octobre.

Ont été élues

Madame Chantal Bouvier Présidente

Madame Danièle Rufin Vice-Présidente

Madame Claude Cezard Trésorière

Madame Evelyne Brulport Secrétaire

foyer.armoy.lelyaud@gmail.com – 0684316631 – permanence le mercredi matin de 9h à 12h salle du conseil municipal à Armoy

Foot : Une médaille bien méritée

C'est lors de la soirée des récompenses que Olivier Frossard s'est vu remettre la médaille d'or du district de football Haute-Savoie Pays de Gex pour ses services rendus à la cause de ce sport depuis vingt ans comme dirigeant.

Accompagnateur de l'équipe première depuis 1988, arbitre bénévole il assure chaque week end par une présence active un service de premier ordre au club de l'A.S. Le Lyaud-Armoy.

Toujours disponible, homme de terrain, mais aussi de

l'approvisionnement et de la réception des équipes visiteuses c'est, en un mot, un indispensable.

Félicitations Olivier,

Le président
Claude Roguier



Un nouveau bureau à l'A.P.E.

A l'occasion de l'assemblée générale de l'APE, le nouveau bureau a été constitué comme suit :

- Président Gilles Blondel (04-50-70-55-64)
- Vice présidente Rachel Pittet
- Trésorière Corinne Corbet-Couedel
- Secrétaire Sandrine Figaroli

L'APE donne rendez-vous à tous le 21 novembre pour son grand loto à la salle des fêtes d'Armoy, le 5 décembre pour la vente des sapins de Noël à l'école et le 16 janvier pour son concours de belote au Lyaud

Une nouvelle association à Armoy

M. André Belleville est le président de la nouvelle association APCV (Armoy Patrimoine Cadre de Vie). Le siège social se trouve à son domicile : 56, rue des Jardins 74200 ARMOY

17^{ème} GENTLEMAN CYCLISTE

C'est à Rumilly que se sont retrouvées le 19/09/2009 les 130 équipes d'élus et employés communaux pour participer à la 17^{ème} gentleman cycliste. Cette épreuve était un contre la montre de 18 kms. Nos représentants locaux, Patrick Vollmer et Hubert Dubouloz ont brillamment défendu les couleurs du SIVOM Armoiy-Le Lyaud en

arrivant 2^{ème} dans leur catégorie et 23^{ème} du classement général. Bravo à nos deux sportif !



Quelques nouvelles de la bibliothèque

Un petit tour sur ce qui s'est passé avant que nous prenions des vacances en août.

En juin nous avons découvert des textes de Valère Novarina, originaire de notre région et fils du célèbre architecte du même nom. Certains d'entre vous ont pu déjà voir ses pièces jouées à Thonon.

Des acteurs de la troupe des Mots Dits de Le Lyaud, des acteurs de la troupe de l'Oncion de Thonon et des amoureux de la lecture de Boëge et Thonon ont lu avec Sophie Bourel, comédienne professionnelle des textes de cet auteur (L'acte inconnu, la loterie Pierrot etc...). La mise en scène de cette lecture était réalisée par Sophie Bourel. Les comédiens amateurs locaux ont apprécié cette initiative et nous les remercions pour leur participation.

Nous avons mené cette action (atelier théâtral puis lecture devant le public) en partenariat avec l'équipe du Festival de théâtre, représentée par Roland Hyacinthe et Jocelyne Marclay.

Pour 2009 et 2010, nous avons un certain nombre de projets : l'agrandissement de la bibliothèque avec création d'un fonds de documents sonores et un poste d'accès à Internet pour les usagers.

Dans l'immédiat, nous recherchons des amateurs de romans policiers.

Contactez-nous au 04 50 70 57 68 ou

bibliothequearmoy@wanadoo.fr.

Martine Sacchet, actuelle employée de la bibliothèque d'Armoiy, travaille aussi à la bibliothèque « Espagne » de Cervens depuis le 15 septembre. Ces 2 bibliothèques font partie du réseau des bibliothèques des Collines du Léman.

Alors n'hésitez pas à lui faire part de vos souhaits et de vos envies de lire...



L'équipe.

Le café de l'union...

1961, à cette époque il y avait très peu de commerces dans la commune.

Celui de Pierrette et Henri s'appelait le café de l'union. On y trouvait de tout. Le couple gérait le bar, l'épicerie et même un téléphone public qui rendait un grand service aux gens dans l'urgence. Par exemple, prévenir le médecin qui résidait à Thonon.

Les gens se déplaçaient à vélo ou à pieds. Quelques rares personnes possédaient une voiture, dont la famille Decroux propriétaire d'une 2cv.

Le café ouvrait de 6 heures du matin jusqu'à 23 heures, heure à laquelle les derniers «traîne à goye» pensaient à rentrer chez eux. Les journées

étaient bien remplies. Il fallait descendre à Thonon pour le ravitaillement. Au retour, l'organisation commençait. Les deux enfants en bas âge étaient un souci, car il y avait très peu de place sur ce lieu de travail. La bâtisse se découpait en quatre parties, le bistrot, l'épicerie, la cave et la cuisine. Celle-ci n'avait pas de fenêtre, l'évier était en bois, le fourneau servait de chauffage et de cuisinière. La famille était à

l'étroit. Malgré cet inconfort, il faisait bon s'y arrêter pour se restaurer et passer de bons moments, c'était le lieu de rencontre. La kermesse et la vogue réunissaient aussi la population.

En 1966 le café a été revendu deux fois puis a fermé.



L'école d'Armoiy au fil du temps

Nous possédons, dans nos campagnes, des bâtiments qui marquent l'identité de nos villages. Ces bâtiments sont principalement : l'église, la mairie, le château, la fruitière, et l'école. Intéressons-nous plus particulièrement à l'école.

Bien avant l'œuvre de Jules Ferry avec la « loi du 28 mars 1882 relative à l'obligation scolaire et à la laïcité de l'école primaire », notre commune possédait déjà son école. Les élèves allaient à l'école surtout à la fin de l'automne, l'hiver et au début du printemps. Après ces mois de classe, ils participaient aux travaux des champs et à la surveillance du bétail.

Ce premier bâtiment était modeste et exigü. A l'annexion le village d'Armoiy n'était plus le chef-lieu de la commune Armoiy-Lyaud, alors notre école disparut pour s'installer au village du Lyaud.

Mais durant l'année 1868, les habitants décidèrent de construire une nouvelle maison-école à l'entrée du village, vers l'église.

Le terrain fut donné par monsieur Dubouloz Bruno, et la construction fut édifiée par les habitants du village avec un coût prévisionnel de 2.500 francs au début du chantier. Une commission fut créée pour conduire les travaux. Monsieur Dumont, contremaître à l'usine à plâtre, avait dessiné les plans. Cette commission était composée de Messieurs Veuillez Marie « dit Beuly », Frossard Joseph, Clouye Antoine et d'un trésorier, l'abbé Louis Requet.



Année 1961 : les reconnaissez-vous ?

Un grand nombre d'Armoisiens se souviennent encore de cette classe unique où la cour était la voie publique et le parvis de l'église. Tous les écoliers participaient à la vie matérielle de la classe : apporter le bois pour le poêle, balayer la salle, nettoyer le tableau noir, remplir les encriers,...

A cette époque, l'école primaire préparait au « Certificat ». Une fois ce dernier en poche, certains entraient dans la vie active, d'autres allaient à l'école normale pour devenir à leur tour enseignants, et d'autres au collège. Cette école a fonctionné jusqu'en 1958.

La période des trente glorieuses et le baby-boum n'ont pas épargné notre commune. A cette date, le nombre d'élèves avait doublé. L'école était trop petite, les travaux de transformation étaient beaucoup trop importants et aucun agrandissement n'était possible.

Le conseil municipal décidait donc de construire une nouvelle école avec deux classes pour accueillir tous les enfants. Cette nouvelle école fut construite en face de la boulangerie, actuellement le pôle des commerces. L'emplacement fut acheté à la famille Bruel-Dubouloz. Le terrain était clos d'un haut mur et il s'y trouvait également une petite chapelle du XIV^{ème} siècle.

Dans les années soixante-dix, les effectifs ont diminué de moitié pour atteindre environ 15 élèves, toutes sections confondues.

Pour la rentrée 1985-1986, les municipalités d'Armoiy et du Lyaud ont procédé au rapprochement des deux écoles. L'école d'Armoiy dispensait les cours du cycle CP au CE2. A partir de 1989, elle devient une école maternelle de deux classes.

Ensuite, en 1992 c'est la construction de l'école intercommunale au Lyaud. La petite histoire peut continuer...

Révision liste électorale 2009 / 2010

Pour pouvoir voter à compter du 1^{er} mars 2010, les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie **AVANT LE 31 DECEMBRE 2009.**

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, non inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, **doivent** solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, pour prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement européen.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de

son identité et de son attache avec la commune :

- ✓ la preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- ✓ l'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Le Maire
Laurent RABHI

Urbanisme

Toute construction ou modification de votre habitation (garage, abri de jardin, vélux, véranda, piscine (y compris hors sol), ouvertures supplémentaires, etc...) doit faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Pour vos clôtures (murs, haies, portails, etc...), une déclaration de travaux doit **SYSTEMATIQUEMENT être demandée. De plus, si votre propriété est située en bordure d'une voie communale ou départementale, vous devez également demander un alignement.**

Pour les Haies Paysagères une aide financière existe au niveau de la communauté de communes des Collines du Léman. Adressez vous à la mairie pour tout renseignement.

Architecte consultant – Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir s'il est compatible avec les règles d'urbanisme de la commune, prenez rendez-vous avec l'architecte consultant des Collines du Léman au 04.50.72.01.04. Le service est gratuit.

Stationnement des véhicules

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de s'arrêter ou de stationner en bordure des voies communales. Conformément au règlement du

Plan Local d'Urbanisme de la Commune, des emplacements doivent être prévus à l'intérieur de chaque propriété.



Élagage des haies

Le passage sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes à la circulation ne doit pas être gêné par des haies ou autres plantations. **Les riverains doivent élaguer la**

végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.



Feux sauvages

Conformément à l'arrêté municipal n° 97/09 du 28 août 1997, l'émission prolongée de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature, est INTERDITE sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoy et principalement à

proximité des habitations. Un site est prévu pour les déchets verts (voir page suivante).



Divagation des chiens

Conformément à l'arrêté préfectoral N° SV/11/92 du 10 mars 1992, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.



En effet, ces derniers peuvent être à l'origine d'incidents ou d'accidents graves sur le domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées mais ils peuvent également causer certains désagréments (éventration des sacs contenant les ordures ménagères par exemple).

Les propriétaires de chiens dangereux doivent faire une déclaration à la mairie de leur domicile.

Les animaux concernés sont classés en deux catégories :

- 1^{ère} : Pit-bull et Boerbull
- 2^{ème} : Staffordshire bull terrier, American staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa-inu

Déchets

ORDURES MENAGERES

Les déchets ménagers **EXCLUSIVEMENT** doivent être mis dans des sacs plastiques et regroupés en bordure des voies communales. La collecte a lieu le mercredi matin ; en cas de jour férié, elle sera maintenue le mercredi sauf avis contraire par voie de presse et d'affichage aux lieux habituels. Les cartons ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais emmenés à la déchetterie intercommunale.



Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants :

NE SORTEZ PAS VOS SACS LA VEILLE !!! Merci.

DECHETERIE* INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture de la déchetterie* d'Allinges :

Du lundi au vendredi – 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Le samedi - 8 h 30 à 18 h 30.



Conditions d'accès - Il suffit de vous rendre au secrétariat de mairie, muni de la carte grise de votre (vos) véhicule(s) et d'un justificatif de domicile ; une vignette d'accès vous sera remise.

Déchets concernés – gravats, cartons, ferraille, bois, encombrants, déchets verts et ménagers spéciaux, radiographies, batteries, filtres à huile, piles, téléviseurs, réfrigérateurs, jouets, radios, cartouches d'encre...

* Nota bene :

déchetterie® est une marque déposée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

déch^èterie : nom féminin singulier désignant un centre de rassemblement et de traitement de déchets, ouvert au public.

POINTS PROPRES – TRI SELECTIF

Des emplacements ont été aménagés pour accueillir la collecte sélective : en plus du verre, du papier et des bouteilles plastiques, vous pouvez désormais trier d'autres emballages plastique, carton et métal (voir guide du tri joint). Situation des points propres : Chef-Lieu, Sur Lonnaz et l'Ermitage.

En participant activement à cette démarche de tri, vous réduisez le tonnage des ordures ménagères, vous contribuez à la réduction de la consommation d'énergie et à la protection de l'environnement. Les emballages et papiers recyclés sont transformés en produits de la vie courante.



MERCI DE NE PAS ABANDONNER, A COTE DES CONTENEURS, LES EMBALLAGES NON ADMIS PAR LE TRI SELECTIF !!!

Service des Eaux

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le service des eaux de la commune est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises à Perrignier. Vous devez prendre contact avec les services du SIEM, dans les cas suivants :

- Fuite d'eau avant compteur ou sur la voie publique
- Alimentation perturbée : manque de pression, de débit, etc...
- Inquiétude sur la qualité de l'eau : coloration, goût inhabituel relevé,
- déplacement ou changement de compteur

- Nouveau branchement au réseau d'eau
- robinet d'arrêt du compteur ne fermant pas
Ils sont joignables du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 17 h ainsi que le samedi de 7 h 30 à 11 h 45 au **04.50.72.40.26**. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, vous pouvez entrer en contact en permanence avec un technicien de garde en composant le **06.86.46.06.28**



Eclairage public

L'entreprise DEGENEVE à Lullin est chargée de l'entretien de l'éclairage public, elle intervient une fois par mois. Merci d'informer le secrétariat de mairie du dysfonctionnement

des lampes situées à proximité de votre habitation.

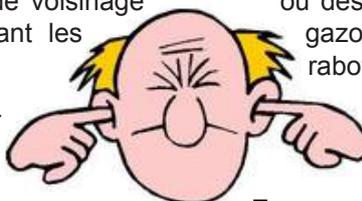


Lutte contre le bruit

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses, etc., **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.**
- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de



jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.

Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

Retour sur le sondage du bulletin

Treize retours, en Mairie, seulement, qui expriment tous, une réelle satisfaction : mention bien et très bien, en ce qui concerne le format, le contenu (articles, thèmes, articles et leurs argumentations), les attentes des lecteurs. Un bémol sur les couleurs utilisées en fond de page, vert parfois trop cru.

Un autre sur la grosseur de l'écriture, jugée insuffisante, pour une personne.

Merci à ceux qui ont répondu au questionnaire, pour les critiques constructives.

Préparatifs pour la venue du Père Noël

Pour que la journée de la venue du Père Noël soit mémorable et reste gravée dans le coeur des enfants, nous invitons toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient participer aux nombreux

préparatifs de décoration, de mise en place, ... à s'inscrire en téléphonant à Madame Patricia Dilin au 04 50 70 54 83. Merci à vous



Bienvenue ...

Chloé Inès PREVEL née le 13 juillet
Orhan HADDY né le 21 juillet
Barnabé GUITTENY né le 29 juillet
Lola CHAPUT née le 7 septembre
Sara PORTEFAIX née le 8 octobre

Joyeux anniversaire !!!

DUBREUIL	Robert	15/06/1927
COUTURIER	Angèle	20/07/1924
FOSSIEZ	Jean	27/07/1923
FROSSARD	Gilbert	19/07/1929
PERRET	Hélène	09/07/1927
VEUILLEZ	Gilbert	31/07/1927
COULET	Francis	27/08/1924
ALBERT	Joséphine	28/08/1910
PARMENTIER	Germaine	30/08/1928
GIRARD	Antoine	01/09/1920
ROUGE	Reine Marie Louise	07/10/1921
FREZIER	Gilbert	15/10/1925
VIBERT	François	27/10/1927



Ils ont dit « oui » !!!

Mlle Caroline SIMAR & M. Frantz CLOUYE
- le 15 Août 2009 -

Ils nous ont quitté...



Madame Maria, Wanda DOMBROWSKY épouse ADENIS - le 24 juin 2009 -
Monsieur Klaus, Willibald THÖMMES - le 26 juillet 2009 -
Madame Jocelyne, Claudia MAGNIN épouse VIBERT - le 7 Août 2009 -
Madame DECROUX Fernande, Joséphine épouse HYACINTHE - le 24 Août 2009 -

Agenda

Manifestations

novembre :

Cérémonie du 11 Novembre
Monument aux morts à Armoy

L'Exposition Artisanale

Organisée par le Foyer Rural

Le 14 nov. de 14h à 19h, et le 15 nov. de
10h à 18h Salle des fêtes d'Armoy

Le loto de l'A.P.E.:

Le 21 nov. salle des fêtes d'Armoy

Repas des anciens

Le 22 nov. au Chalet à l'Ermitage

Prochainement :

Réunion publique avec exposition
pour le PLU

Décembre :

Vente de sapins Par l'A.P.E
le 05 décembre. au groupe scolaire

Du 1er au 13 décembre la boîte aux lettres
du Père Noël (à côté de son chalet) sera
mise à la disposition des enfants qui
pourront y déposer leur lettre

Arrivée du Père Noël le 13 décembre

janvier 2010:

Les vœux du Maire
Mairie d'Armoy

Concours de Belote

Organisée par l'A.P.E Armoy - Le Lyaud
Le 16 janvier.

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-73-95-74
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous

Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-70-57-68
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : bibliothequearmoy@wanadoo.fr
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30,
le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

SIVOM Armoy-Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. 04-50-73-97-84
Fax. 04-50-70-56-53
Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Groupe scolaire Armoy — Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél école élémentaire. 04-50-70-54-52
Tél école maternelle. 04-50-26-64-94
Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr
eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Communauté de communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
74550 Perrignier
Tél. 04-50-72-01-04
Fax. 04-50-72-01-03
Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

Assistantes maternelles

NOM	PRENOM	Nombre d'agrément	ADRESSE	TELEPHONE
CETTOUR-BARON	Thérèse	1 enfant 0-18 ans 2 enfants 3-18 ans (périscolaires)	180A chemin des Passieux	04.50.73.95.22
DAUBORD	Pascale	3 enfants 0-18 ans 1 enfant 3-18 ans (périscolaire)	416 A Le Clos de l'Ermitage pascale.daubord@aliceadsl.fr	04.50.81.92.06
ESCALAIS	Gwenaëlle	3 enfants 0-18 ans	36 A Ch. de la Pépinière Clos des Mûriers olivier.escalais@orange.fr	04.50.71.94.10
FAVRE	Myriam	2 enfants 0-18 ans 1 enfant 3-18 ans (périscolaire)	2961 les prés carrés	04.50.70.90.14
FREZIER	Bernadette	3 enfants 0-18 ans	154 E Les pres carrés dedette154@free.fr	04.50.70.52.97
MILETTO	Anne	3 enfants 0-18 ans	85 B rue des Granges miletto@wanadoo.fr	04.50.73.96.33

